



Direction Développement des Entreprises
& des Territoires – Appui aux Territoires
PR - 2024 - 008

Monsieur Anthony PALERMO
Maire
Hôtel de Ville
Place Michel DUVAL
63700 SAINT-ELOY-LES-MINES

Clermont-Fd, le 16 juin 2025

Objet : PLU de Saint-Eloy-Les-Mines – Modification n°1
Avis de la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu le 21 mai 2025 votre courrier daté du 14 mai 2025 concernant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Eloy-Les-Mines pour laquelle vous consultez la Chambre de Commerce et d'Industrie en tant que personne publique associée.

Nous avons bien noté que cette modification portait sur les 2 points suivants :

- La création d'un chapitre « Actualisation de l'évaluation environnementale » ;
- La modification des règles relatives à la hauteur (Hauteur maximale de 27 mètres), l'implantation et le traitement paysager des constructions en secteur UI* pour la réalisation du projet de décarbonation de l'entreprise ROCKWOOL à savoir la réalisation d'une « Tour de puissance électrique ».

Après examen attentif des éléments fournis, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler. Aussi, la CCI Puy-de-Dôme Auvergne Métropole émet un **avis favorable** concernant la modification n°1 du PLU de Saint-Eloy-Les-Mines.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Président,

Claude BARBIN.